



**AIB-VINÇOTTE Belgium** - Association sans but lucratif  
ORGANISME DE CONTRÔLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail  
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com  
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**  
Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde  
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be  
Personne à contacter : VINCENT EYMARD , Electricité

• Nos coordonnées  
Rapport N° : AUD / 15 / 30330947 / 00 / FR / 006  
Réf. client : 100319343  
Réf. contrat : /

Geoffrey Pierre  
G JP Elec

Venelle des Prés, 43  
1300 Wavre  
Belgique

• Vos coordonnées  
Ref. : /

• Données d'intervention  
Lieu : Rue de l'Hocaille 18 202-212 à 1348 Louvain-La-Neuve  
Date : 01/04/2014  
Effectuée par : MAXIME ZONE (4445)

## PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITE ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

### INSTALLATION

Nom : IMMO-LLN Prénom :  
Adresse : Rue de l'Hocaille 18 202-212 CP: 1348 Commune : Louvain-La-Neuve  
Tél :

#### - Propriétaire ou gestionnaire

Nom : IMMO-LLN Prénom :  
Adresse : Rampe des Ardennais, 21 CP : 1348 Commune : Louvain-La-Neuve

#### - Responsable de l'exécution du travail

Nom : Geoffrey Prénom : Pierre  
N° TVA : BE 0846-599-271

#### - Type de local

Unité d'habitation

### BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 271 : contrôle
- Art 86
- Art 271 bis

### CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général a été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/04/2039.(\*)

(\* ) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Ing. J. Windey  
Directeur Général

## **CONTENU DE L'EXAMEN**

### **- Contrôle visuel**

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

### **- Mesures - tests**

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 4.6 Ohm.
- Isolement général : >1 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

## **DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE**

### **- Données du distributeur**

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	2346004
Index jour :	112325.9
Protection branchement :	63 A

### **- Données de l'installation**

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	63 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	10 mm <sup>2</sup>
Type de prise de terre :	Existant

### **- Description de l'installation**

Dispositif différentiel général :	63A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	8
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

## **INFRACTIONS - REMARQUES**

### **- Nouvelle installation**

### **- Installation existante**

## **AUTRE(S) ANNEXE(S)**

Contrôle effectué sur les parties visibles et accessibles de l'installation lors de notre passage.